

À Nantes le mercredi 11 avril 2001

Service des Personnels

N°1341 du 11/04/2001

Le Directeur de l'Agence

A

Mesdames et Messieurs les Chefs
de poste diplomatique
Services de coopération et
d'action culturelle

Objet : Personnels d'encadrement expatriés de l'AEFE

La durée des missions des personnels d'encadrement expatriés recrutés par l'Agence jusqu'en 1999 était la suivante :

- ***IEN, conseillers pédagogiques, adjoints aux IEN*** : 3 ans ;
- ***Personnels de direction*** (proviseur, proviseur adjoint, principal, principal adjoint et faisant fonction) : 4 ans sous la forme d'un contrat de 3 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour 1 an ;
- ***Personnels administratifs*** (gestionnaire, adjoint au gestionnaire, gestionnaires comptables) : 6 ans sous la forme d'un contrat de 3 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour une période de trois ans ou contrat de 2 ans renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une période de deux ans.

Après consultation, le 27 avril dernier, du comité technique paritaire de l'AEFE, celle-ci a décidé qu'à compter du 1^{er} septembre 2000, tous les nouveaux personnels d'encadrement précités se sont vus proposer des contrats de 3 ans renouvelables une seule fois par **reconduction expresse** pour une période de 2 ans, après avis favorable et circonstancié du poste diplomatique.



La fin de mission des personnels recrutés au 1^{er} septembre 2000 est donc fixée au **31 août 2003**.

Il vous appartiendra donc d'adresser à l'Agence, par la valise ou par TD, vos demandes de renouvellement de contrat pour ces personnels au plus tard le **30 avril 2002**, afin d'en informer la commission consultative paritaire compétente en mai/juin 2002.

Le Directeur

Jacques VERCLYTTE